

LISTE DES PRIX SÉPARÉS INCLUS À LA SOUMISSION

1. La présente liste de prix inclus à la soumission doit obligatoirement être remplie.
2. Inscrire les prix séparés pour les parties d'ouvrages demandées.
3. Les allocations pour les frais généraux, les frais d'administration et les profits des sous-traitants et de l'Entrepreneur général relativement aux ouvrages visés ainsi que tout autre frais afférent, doivent être INCLUS aux montants. La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) ne sont toutefois pas inclus.
4. Le contenu de cette liste de prix ne sera considéré que pour fins de renseignements et ne constitue en rien un critère d'acceptation de la soumission. Seul le prix forfaitaire total inscrit à la page 1 du présent Formulaire de soumission est considéré.
5. Si le Propriétaire décide d'ajouter ou de retirer du contrat un ou plusieurs des items indiqués à cette liste, alors les montants utilisés pour fins de calcul des ajustements sont les montants indiqués à la présente liste.

	Description des parties de l'ouvrage où un prix séparé INCLUS est requis	Montant
1	Intentionnellement omis	
2		
3		
4		

Paraphes